

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 17 DECEMBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, WEISHAAR, HERRLE, FROEHLICH, ZINCK, LIEHN
(excusés) représentés respectivement par MM. RAUSCHER, ROHMER,
VOGEL, FEIG, DUBOIS, Mme ALIBERTI - Mme CABIROL DE SAINT
GEORGES, M. NEUHARD, (excusés), Mme GESANG.

DEL. N° 155/2001

OBJET : TAXE D'ECONOMIE DE FOSSES SEPTIQUES (ASSAINISSEMENT)

- VU la délibération du Conseil Communautaire du 22 janvier 2001 fixant les participations à l'économie de fosses septiques
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2001 fixant les modifications tarifaires

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. de fixer la taxe d'économie de fosse septique des deuxième logements et suivants dans le cas de raccordement d'immeubles collectifs à 385 Euros par logement.

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 18 décembre 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

